



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce jeudi 11 décembre 2008 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: M.L USTYANOWSKI, D. IANNONE

Etait absent: Y. AULAK

Après avoir désigné Melle A. FLUET secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2008, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité:

⇒ adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour la création de voiries, réseaux divers et création de voies du futur lotissement du centre ville (ilôt Breton),

⇒ adopte la convention de gestion urbaine et la charte de relogement rédigées dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du Rotois et suite à la signature le 30 juillet 2008 de la convention financière,

⇒ crée pour le bon fonctionnement des C.L.S.H et des classes de neige, des postes d'agents d'animation saisonniers:

- 20 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe saisonnier pour les périodes correspondant aux vacances scolaires 2009 hormis la période des grandes vacances estivales.
- 45 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe saisonnier pour la période correspondant aux grandes vacances (du 3 juillet au 1^{er} septembre 2009)
- 11 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe saisonnier pour les classes de neige prévues du 25 janvier au 7 février et du 8 au 21 mars 2009,

⇒ crée, afin de pérenniser l'action de soutien scolaire mise en place par le CAJ deux postes d'animateur en soutien scolaire vacataire, à 21€ brut par séance (incluant la préparation, la durée d'enseignement et l'évaluation).

⇒ adopte les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2009 représentant un engagement financier communal de 32 449,13 € TTC,

⇒ reconduit l'action relative au Fonds de Participation aux Habitants cofinancée par la Région et portée par l'association Maison Pour Tous et décide de la financer comme suit :

<i>Intitulé de l'Action</i>	<i>Initiateur</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>		
			<i>Région</i>	<i>Ville / MPT</i>	<i>Divers</i>
FPH	Mairie / MPT	22 870 €	16 008 €	6 862 €	0 €

⇒ adopte les conditions de rémunération des agents recenseurs pour 2009 comme suit :

<i>IMPRIMES</i>	<i>AGENTS RECENSEURS</i>	<i>AGENTS DE CONTROLE</i>
<i>Feuille de logement</i>	0,55 €	0,14 €
<i>Bulletin individuel</i>	0,90 €	0,20 €
<i>Séance de formation</i>	20,50 €	

Autorise Monsieur le Maire à :

⇒ reprendre les concessions suivantes au nom de la commune et à les remettre en état pour de nouvelles inhumations, la procédure de reprise de concessions en état d'abandon étant terminée :

<i>C D 6</i>	<i>DEGROUX Marcel – DEGROUX Marceau</i>
<i>C D 12</i>	<i>SAGOT Irénée – BOCQUILLON Odette</i>
<i>D H 21</i>	<i>TURBANT Louise</i>
<i>D H 22</i>	<i>DEMEULENAERE François – REGNIER Andina</i>
<i>D H 23</i>	<i>REGNIER Emile – BACROIX Zulma</i>
<i>D H 24</i>	<i>DEBARGE Charles – RUQUOIS Julie</i>
<i>D J 7</i>	<i>BORNICHE Charles – REGNIEZ Julie</i>
<i>D J 9</i>	<i>BERTON Philippe – NOMANE Louise</i>
<i>D J 25</i>	<i>TAILLIEZ Prosper – LEBACQ Julie</i>
<i>D J 29</i>	<i>RUQUOIS Louis – LEVELEUX Louis</i>
<i>D K 3</i>	<i>LEDIEU Gaston – FOLLET Angèle</i>
<i>D K 7</i>	<i>Concession familiale</i>
<i>D K 14</i>	<i>LEBACQ Charles – TAILLIEZ Angélique</i>
<i>D K 17</i>	<i>TIMMERMAN Marcel – FRAPPART Louisa</i>
<i>E 17</i>	<i>THEDREL Onésime – CAULLET Julie</i>
<i>E 18</i>	<i>Concession familiale</i>
<i>E 19</i>	<i>LAVIGNE Louis – FICHAUX Catherine</i>
<i>E 20</i>	<i>MARQUILLY Marie-Pierre</i>
<i>E 28</i>	<i>Concession familiale</i>
<i>F 1</i>	<i>DUHEM Louis – HUGOT Cécile</i>

⇒ signer l'acte notarié de rétrocession des terrains de la ZAC L. BLUM avec la SEPAC,

⇒ signer l'acte de vente du bâtiment relais n°4 situé dans la zone du Fond du Val à la société ARBUATTI CONSTRUCTIONS au prix de 385 000€ H.T,

⇒ mettre en vente le local commercial de la résidence du Moulin au prix de 60 000 €,

⇒ renouveler la convention de « Ramassage des déchets générés sur les places de marchés » avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Par 31 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET)

⇒ signer l'avenant au marché d'ingénierie pour les travaux de voirie des rues Acacias et Tilleuls par l'adjonction d'un volet paysager pour un montant supplémentaire de 11 610,00 € H.T,

Adopte à l'unanimité,

⇒ les tarifs pour les non abonnés et abonnés du marché pour 2009:

- Mètre linéaire abonnement trimestriel : 3,75 € (3,70 € actuellement)
- Mètre linéaire forains occasionnels sur marché hebdomadaire : 0,50€ (0,45€ en 2008)

⇒ la mise en place dans une démarche de développement durable, d'une journée sans voiture le 15 mai 2009 dans un périmètre de quatre rues en centre-ville : Les rues Louis et Emile Breton, Massenet et Jaurès. Le but étant de fermer ces rues à la circulation automobile de 15h30/16h00 jusque 19h00 et d'organiser des activités autour du développement durable et de l'écologie (atelier roller/vélo/..., concours de construction de totems avec les déchets des classes, ...) avec la participation des enfants mais aussi en faisant venir des commerçants non sédentaires dans le domaine de l'alimentation et de l'artisanat afin de compléter l'offre existante.

⇒ la modification au règlement concernant le prêt des badges magnétiques utilisés par les parents à la Ribambelle, en ce sens qu'un seul badge sera prêté gratuitement à chaque famille avec restitution au départ définitif de l'enfant, sinon il sera facturé 7 €, et facturation également de 7 € des badges supplémentaires demandés par les familles.

⇒ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF pour l'aménagement d'une garderie à l'école J. MOULIN,

Adopte par 31 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET)

⇒ les tarifs de la restauration scolaire, des repas livrés à domicile et de la restauration pour les personnes âgées pour 2009 comme suit :

restauration scolaire :

	Au 1/1/2008	Au 1/1/2009
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a un seul enfant inscrit ou présent en restauration	2.99 €	3.05 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 2 enfants inscrits et présents en restauration	2.82 €	2.87 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 3 enfants ou plus inscrits et présents en restauration	2.63 €	2.68 €
Repas servi à un élève habitant hors de COURRIERES	5.98 €	6.10 €
Repas servi à un instituteur enseignant à COURRIERES	5.11 €	5.25 €
Repas servi au personnel travaillant pour la commune de COURRIERES et les retraités du personnel	2.99 €	3.05 €

D'autre part : 75 739 repas ont été servis pour l'année 2007/2008 soit + de 5% des 69 000 prévus au contrat, les prix sont donc révisés au 1^{er} septembre et la société Scolarest doit nous reverser pour l'exercice 2007/2008 25 053 € de trop perçu.

repas livrés à domicile :

le prix des repas livrés à domicile pour toute personne courriéroise âgée de plus 65 ans, malade ou souffrant d'un handicap :

Tarif 2008 : 6,20 € Tarif 2009 : 6,50 €

restauration des personnes âgées :

restauration proposée à toute personne courriéroise âgée de 60 ans et plus :

Tarif 2008 : 6,40 € Tarif 2009 : 6,50 €

A l'unanimité,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2008-2009, afin d'y intégrer les axes de développement du contrat temps libre. Les règles de co-financement restent les mêmes que celles définies dans le contrat CEJ signé le 1/1/2006. Ce taux est de 55% des 100%.

⇒ Reconduit le versement d'une dotation de 7312,15 € au club de prévention (de laquelle sera soustraite une régularisation au titre de l'année 2008 d'un montant de 306,83 €,

⇒ Adopte la révision des tarifs de la piscine et de la ferme pédagogique pour 2009,

⇒ Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de la création de la médiathèque, à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de la DRAC pour le fonds documentaire, le mobilier, et l'informatique,

⇒ Adopte le programme d'animations 2009 de la médiathèque pour un budget estimatif de 16 550 €,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat passé avec la société SAMEE pour l'exploitation de chauffage des bâtiments communaux, concernant la prise en compte du bâtiment de la médiathèque pour un montant de 30 196,00 € H.T,

⇒ Procède à des ajustements de crédits afin de pouvoir comptabiliser l'opération de cession sur la zone tertiaire. Ces modifications sont équilibrées en dépenses et en recettes et ne sont pas des crédits supplémentaires.

⇒ Autorise la vente de l'immeuble 8 rue Gaudefroy au prix de 116,000 €,

.../...

⇒ Délègue à l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas-de-Calais le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles du site du Bois BEGHIN incluses dans la convention d'aménagement décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2008,

⇒ Crée 2 postes d'enseignant équestre vacataires pour encadrer les enfants accueillis pendant le temps scolaire. Le montant de la vacation est fixé à 21,45 € brut.

⇒ Adopte une motion sur l'avenir des RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficultés)



Le Maire,

C. PILCH.